



Ma mère et une société de façade

Par **yves le malchanceux**, le **22/09/2012 à 22:18**

Bonjour,rrnrnJe vous interpelle suite à des travaux effectués chez ma mère :rrnrnJe constate chez elle une perte de mémoire inquiétante et d'autres symptômes (discours redondants, difficultés de concentrations, etc) qui m'amène à devoir l'accompagner consulter un médecin. Mais pour le moment, rien de diagnostiqué. Elle a 65 ans et vie seule dans un pavillon.rrnrnDepuis un certain temps, une société de travaux de façade la sollicite. Elle a d'abors effectué des travaux de combles, pour une somme de 4800 E, ensuite elle a fait refaire ses gouttières, pour une somme de 13000 E.rnNe connaissant pas le cours de ce marché et bien les sommes me paraissent importante, je ne crie pas encore à l'arnaque...rnCe qui m'inquiète, c'est le fait que cette société l'ai incitée à faire des prêts, augmentant ainsi la facturation, alors que ma mère a de quoi payer ces sommes là.rrnrnJe pense donc qu'il y a eu un abus de faiblesse en la faisant souscrire ces prêts, et peut-être une arnaque avec les prix pratiqués, d'autant plus que les gouttières n'avaient, à priori, pas vraiment besoins d'être changées.rrnrnMes questions : rnAi-je raison de m'inquiéter et de penser à un abus et arnaque ?rnPourra t-elle annuler ces prêts, sachant que le délai de rétractation est dépassé ?rnSi la société l'a "forcée" à changer ses gouttières, aura-t-elle droit à des indemnisations si elle porte plainte ?rrnrnMerci.

Par **pat76**, le **04/10/2012 à 18:31**

BonjourrrnrnVotre mère a signé un contrat pour les travaux?rrnrnVous pouvez consulter les services de la répression des fraudes.rrnrnVous avez le n° de siret de l'entreprise à nous communiquer?